

DECLARATION DU MINISTRE A L'OCCASION DE LA JOURNEE MONDIALE DE LA LIBERTE DE LA PRESSE

En date du 3 mai, nous célébrons la Journée mondiale de la liberté de la presse, sous le thème , « **le rôle des médias dans la prise en compte du genre dans les élections et la démocratie** »

Cette une occasion de rendre hommages à tous ces hommes et femmes pour leur dévouement et combats quotidiens pour l'accès à l'information et le droit d'informer la population. En outre, c'est une opportunité de réfléchir et de faire un bilan sur le droit à la liberté d'expression, tel que garanti en outre par l'article 9 de la **Charte africaine des droits de l'homme et des peuples** qui dispose que toute personne a droit à l'information et a le droit d'exprimer et de diffuser ses opinions dans le cadre des lois et règlements.

Au Burundi, cette journée est célébrée après des efforts remarquables de la part du Gouvernement du Burundi dans la promotion de la liberté de la presse. Qu'il nous suffise de citer :

- La promulgation de la nouvelle Constitution
- La mise en place de la loi sur la presse
- Le code d'éthique et déontologie du journalisme.

Ces derniers documents mettent un accent particulier sur la liberté de la presse. Le résultat de ce cadre juridique favorable est la multiplication des radios locales, communautaires, associatives, les chaînes de télévisions ainsi que les journaux écrits.

Pour une grande illustration, le Burundi compte : 20 radios locales, 9 radios communautaires et associatives, 7 chaînes de Télévisions et 2 distributeurs TV, 17 agences de presse, 62 journaux à savoir : journaux périodiques, en ligne, web TV et magazines.

En plus du cadre juridique d'autres événements témoignent sans équivoque la liberté de la presse :

- Les émissions publiques animées par les portes paroles des différentes institutions de la République.

- L'émission publique de son excellence le Président de la République, l'unique au monde retransmise en direct dans laquelle le Président de la République réponds aux questions et préoccupations de toute personne.

Le thème choisi pour cette journée, « **le rôle des médias dans la prise en compte du genre dans les élections et la démocratie** » cadre bien avec la situation qui prévaut au Burundi.

D'abord la Politique Nationale de la Communication vise la parité hommes – femmes dans les médias. En outre, la constitution donne aux femmes une place non négligeables dans les instances politiques.

Ensuite, le Burundi reconnaît le rôle des médias dans les élections. La presse libre est l'un des piliers et un signe éloquent de la Démocratie.

Enfin, cette journée est célébrée juste une année avant la tenue des élections de 2020 au Burundi. Compte tenu de l'expérience déjà acquise dans la couverture médiatique des élections antérieures, nous interpelons la presse burundaise d'user de son expérience déjà prouvée pour garantir des élections libres, transparentes et apaisées.

Les armes de ce combat sont déjà disponibles : la loi sur la presse, la constitution, le code électorale, la déontologie journalistique ainsi que d'autres lois et règlements.

Au nom du Ministère de la Communication et des Médias, nous remercions vivement les journalistes qui se donnent corps et âme à la recherche de la vérité, l'équilibre de l'information, l'impartialité et l'équité en conformité avec la loi.

Néanmoins, nous profitons de cette opportunité qui nous est offerte pour rappeler à l'ordre au nom de la loi et règlements, les journalistes étrangers ou burundais qui ne cessent de ternir l'image de notre pays.

Nous leur disons :

« *Quoi que le mensonge est rapide, il ne remportera jamais sur la vérité.* »

Pour conclure, nous réitérons l'engagement du Ministère de la Communication et des Médias de garantir la liberté de la presse conformément à la loi en vigueur.

Vive la liberté de la presse

Vive le Burundi

Je vous remercie